

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 31 MAI 2012

Nombre conseillers en exercice	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	24 mai 2012
Nombre conseillers présents	37		
dont : conseillers titulaires	29	Date de l'affichage du procès-verbal	6 juin 2012
conseillers suppléants	8		

L'an deux mille douze, le trente et un mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Etaients présents : Mmes et MM. GOSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIERE Gérard, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène, MELLET Daniel, Vices-Présidents, BOUSSARD Jean-Luc, LE ROUX Pierre, MENDES Thierry, OESTEREICH Michel, TOLLEMER Catherine, SCALLE Gilbert, BONIAKOS Dimitri, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, CHOLOT Guy, LAIDET Serge, MOUCHEL Fabrice, PILLET Denis, LEVEEL Henry, VRAC Eugène, LECAILLON Alain, LAUNEY Stephane, LOZOUET Roger, COLLAS-DUGENETEL Alain, MELLET Christophe, MABIRE Caroline, MARGUERIE Jacques.

Membres suppléants : MM. LOUIS DIT GUERIN Christophe (suppléant de CANDONI Pierre), LEBLOND Jean-Luc (suppléant de LESAGE Régine), MABIRE René (suppléant de FEUILLY Emile), PULCINELLA Robert (suppléant de BROQUET Patrick), LAISNE Alain (suppléant de LANGLOIS Alain), POULAIN Joseph (suppléant de POULAIN Jérôme), LEPIGEON Thérèse (suppléante de FERRIER Christian), TRAVERT Henri (suppléant de BOISNEL Jean).

Absents excusés : Mme MM. BLONDET Renaud, CANDONI Pierre, LESAGE Régine, FEUILLY Emile, LECOEUR Raymond, BROQUET Patrick, DESPREZ Thierry, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, LE VAST Jean-Claude, POULAIN Jérôme, FLAMBARD Geneviève, D'HULST Francis, FERRIER Christian, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, BOISNEL Jean, TARDIF Thierry.

Secrétaire de séance : M. Serge LAIDET

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Approbation compte-rendu séance précédente

M. le Président interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance. Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 26 avril 2012.

Compte-rendu délégations

. délégation au Président :

- Fourniture et pose d'une borne de pesée interactive à la déchetterie de Portbail : société Omnipesage pour un montant de 7 345.00 € HT
- Etude de faisabilité technique d'une cale d'accès dans le port des américains à Barneville-Carteret : société Artelia pour un montant de 12 000.00 € HT

1. POLE NAUTIQUE DE BARNEVILLE-CARTERET

- Approbation Avant-Projet Définitif et plan de financement prévisionnel : M. le Président donne la parole à M. Jean-Marc Viste, architecte et maître d'œuvre. M. Viste présente l'avant-projet définitif du pôle nautique de Barneville-Carteret, et plus particulièrement les améliorations proposées depuis l'approbation de l'avant-projet sommaire. A l'issue de cette présentation, M. le Président fait part du plan de financement prévisionnel, à savoir :

- Travaux bâtiment.....	1 638 300 €
- Travaux cale d'accès.....	330 000 €
- Missions diverses et imprévus.....	238 000 €
- Imprévus.....	20 000 €
- Total dépenses.....	2 226 300 €
- Contrat de Projet Etat-Région.....	360 000 €
- Contrat de territoire - Conseil Général (10 %).....	222 630 €
- Programme Leader (pour cale d'accès).....	50 000 €
- Autofinancement, emprunts et concours divers...	1 593 670 €
- Total recettes.....	2 226 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 34 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- approuve l'Avant-Projet Définitif et le plan de financement prévisionnel de la construction du pôle nautique de Barneville-Carteret
 - autorise M. le Président à solliciter les financements auprès des organismes partenaires.
- Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre : M. le Président rappelle les conditions du contrat de maîtrise d'œuvre initial :

. montant estimatif des travaux : 1 450 000 € HT

. taux de rémunération : 11.25 %

Conformément à l'article AP 8 du CCAP, il propose de fixer le forfait définitif de rémunération sur la base du montant de travaux arrêté lors de l'avant projet détaillé qui tient compte de l'évolution du projet, soit 1 638 300 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 35 voix pour et 2 abstentions

- donne son accord à l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre du pôle nautique de Barneville-Carteret,
 - autorise M. le Président à signer tout document et à régler les frais correspondants.
- Autorisation dépôt permis de construire : M. le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation de déposer le permis de construire relatif à la construction du pôle nautique de Barneville-Carteret.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 35 voix pour et 2 abstentions :

- autorise M. le Président à signer et déposer la demande de permis de construire concernant la construction du pôle nautique de Barneville-Carteret,
- donne pouvoir à M. le Président pour réaliser toutes les formalités et procédures nécessaires à l'instruction de ce permis de construire.

2. SUBVENTIONS 2012

M. le Président présente le détail du compte 6574 – subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé. Il énumère les subventions sollicitées depuis le début de l'année 2012 et présente les subventions que le groupe de travail propose de retenir :

Désignation	Proposition
Engagements contractuels	
Association Eveil à la Musique (<i>attribuée en décembre</i>)	24 495 €
Secteur Action Gérontologique - taxi.com en Côte des Isles (<i>attribuée en décembre</i>)	30 000 €
	54 495 €
Associations	
Foyer socio-éducatif du collège de Portbail	3 000 €
Association parents élèves du collège	700 €
Amicale pompiers Barneville-Carteret	2 976 €
Amicale pompiers Portbail	2 596 €
Association sportive du collège – subvention exceptionnelle (<i>attribuée en avril</i>)	1 500 €
	10 772 €
Manifestations	
Course cycliste « La Gainsbarre » (<i>attribuée en décembre</i>)	2 500 €
CAP - Festival Culottes Courtes (<i>attribuée en décembre</i>)	17 000 €
Association Côte des Arts - Festival Havres des Arts	2 500 €
ABACA – Festival du Cirque – subvention exceptionnelle	5 000 €
	27 000 €
Total montants subventions	92 267 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de retenir les propositions pour un montant total de 92 267 €,
- autorise M. le Président à signer les conventions de subventions correspondantes.

3. EXTENSION DU GOLF DE LA COTE DES ISLES - DEMANDE DE DELEGATION

M. le Président rappelle que, par délibération du 16 février 2012, le conseil communautaire a autorisé le lancement de la consultation pour la réalisation des travaux d'extension du golf, dans le cadre de la procédure adaptée. Il indique que la mise en concurrence doit intervenir courant juin 2012. Afin de permettre de respecter les délais de réalisation des travaux prescrits dans l'arrêté préfectoral, il sollicite une délégation du conseil communautaire afin d'attribuer les marchés, après avis de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 35 voix pour et 2 abstentions donne délégation à M. le Président, après avis de la commission d'appel d'offres, afin d'attribuer les marchés concernant la réalisation des travaux d'extension du golf.

4. ACQUISITION PARCELLE A ST JEAN DE LA RIVIERE

M. le Président fait savoir que la SAFER propose l'acquisition de la parcelle cadastrée section A 80 située à St Jean de la Rivière, à proximité des parcelles dont la communauté de Communes est déjà propriétaire. La superficie de cette parcelle est 13 430 m² pour un montant de 4 814.61 € (auquel s'ajoutent les frais d'acte notarié).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 35 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- décide l'acquisition de la parcelle A 80 située à St Jean de la Rivière,
- autorise M. le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à régler tous les frais annexes correspondants,
- décide de retenir l'étude Bleicher-Laurent de Barneville-Carteret pour l'établissement de l'acte notarié.

5. JEUNESSE - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ ADPEP 50

M. le Président fait savoir que la fréquentation de l'accueil périscolaire de Denneville est insuffisante le matin pour maintenir le service. Après avis de la Commission jeunesse, il demande au conseil communautaire l'autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché ADPEP 50 afin de supprimer cette prestation à compter de la rentrée 2012. Mme la Vice-Présidente en charge de la Jeunesse précise que la prolongation de l'horaire de l'accueil périscolaire d'une ½ heure le soir et la ré-ouverture de l'accueil périscolaire du matin à Denneville seront réétudiés dans le cas d'une demande suffisante.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 36 voix pour et 1 abstention :

- autorise M. le Président à signer l'avenant n° 2 au marché ADPEP,
- autorise la modification du règlement intérieur des accueils périscolaires de la Côte des Isles.

6. SERVICE ORDURES MENAGERES

- Lancement consultation maîtrise d'oeuvre déchetterie les Moitiers d'Allonne : M. le Président rappelle que le budget primitif 2012 du service ordures ménagères prévoit la réalisation de la modernisation de la déchetterie de Les Moitiers d'Allonne. Afin d'avancer dans ce dossier, il convient de lancer une consultation pour retenir un maître d'œuvre, dans le cadre de la procédure adaptée.

Cette mission de maîtrise d'œuvre a pour objet de :

- aboutir à un projet de réaménagement définitif,
- lancer les marchés de travaux,
- suivre les travaux en phase chantier,
- réceptionner les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre dans le cadre de la procédure adaptée.

- Admissions en non-valeur : M. le Président fait part au conseil communautaire de la nécessité d'admettre en non-valeur les redevances ordures ménagères 2008, 2009 et 2010 :

2008	9 841.73 €
2009	730.24 €
2010	8 123.25 €
Total	18 695.22 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'admission en non-valeur des redevances ordures ménagères ci-dessus.

7. LOTISSEMENT LE MESNIL

- Compte administratif et compte de gestion 2011 : M. le Président indique qu'une recette a été prise en compte à tort lors du vote du compte administratif 2011 du budget du lotissement du Mesnil. Il présente le nouveau résultat et propose le vote du compte administratif modifié ainsi que du compte de gestion.

Budget Lotissement	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	76.35
Opérations de l'exercice	38 240.18	38 240.18	38 240.18	0.00
Totaux	38 240.18	38 240.18	38 240.18	76.35
Résultats de clôture		0.00		-38 163.83

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Henry Levéel, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 du service Lotissement Le Mesnil, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2011, à l'unanimité :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif présenté ci-dessus,
- constate les constats des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- annule la délibération n° 40 du 29 mars 2012.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 du Lotissement Le Mesnil et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,
- après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2011,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du Lotissement Le Mesnil dressé pour l'exercice 2011 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- Annule la délibération n° 41 du 29 mars 2012.

- Budget 2012 - Décision modificative n° 1 : M. le Président présente la décision modificative n° 1 du budget du lotissement de Le Mesnil.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord à la décision modificative n° 1 du budget lotissement de Le Mesnil.

- Budget général 2012 - décision modificative n° 1 : M. le Président présente la décision modificative n° 1 du budget général 2012 afin de prendre en compte la participation de 3 793.83 € au budget lotissement le Mesnil.

- c/657363 - subvention fonctionnement + 3 794.00 €
- c/6574 - subvention fonctionnement organismes privés..... - 3 794.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord à la décision modificative n° 1 du budget général 2012.

8. SITE TOURISTIQUE DE FIERVILLE LES MINES - VALIDATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

M. le Président présente les conditions générales de ventes susceptibles d'être appliquées pour la réservation des visites sur internet ainsi que pour l'organisation des visites sur le site de Fierville Les Mines.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord donne son accord à l'application des conditions générales de vente concernant la réservation sur le site internet de Manche Tourisme et la vente de tickets sur le site touristique de Fierville les Mines.

9. QUESTIONS DIVERSES

Nouveau calendrier :

- Bureau communautaire : mercredi 13/06/2012 à 18 h - répartition du FPIC (*fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales*)
- Bureau communautaire : mercredi 20/06/2012 à 18 h - préparation conseil du 28/06
- Conseil communautaire : jeudi 28/06/2012 à 20 h 30

Championnat de France Junior de Chars à Voile des 17-18 et 19 mai 2012 à Portbail

M. Alain Lecaillon regrette qu'une grande majorité des élus du territoire ait été absente à cette manifestation. M. Dimitri Boniakos soulève le problème de la communication mise en place sur le territoire.

M. le Président fait part du bon déroulement de cette manifestation et de l'intention des organisateurs de renouveler celle-ci l'année prochaine. Il indique également avoir reçu des échos élogieux des visiteurs tant pour la beauté du territoire que pour l'organisation de ce championnat. Il précise que la communication a été organisée par le service communication du Conseil Général et a été relayée par voie de presse, de radio et d'affichage ; il regrette cependant l'absence de retransmission par France 3 Normandie. M. le Président remercie les communes pour le prêt de matériel, les associations et les différents prestataires pour l'accueil des jeunes dans de bonnes conditions. M. Guy Cholot remercie M. Michel Hamelin pour son dévouement. M. Edouard Mabire demande si la cale d'accès provisoire pourrait devenir permanente. Il lui est répondu par la négative et indiqué que les matériaux empruntés ont été déjà rendus.

Bric à Brac RAM/Conseil des Enfants

M. Hélène Leseigneur fait part d'un Bric à Brac, organisé par le RAM et le Conseil des Enfants, le dimanche 1^{er} juillet prochain au pôle jeunesse de Barneville-plage. Elle ajoute que simultanément est organisée une porte ouverte afin de présenter les différentes activités menées par le service jeunesse. Les membres de la commission seront sur place et un verre de l'amitié sera servi vers 16h30.

Commission Espace-Rural / SPANC du 22 mai 2012 - mutualisation entre les communes et la 3CI

M. Daniel Mellet regrette le peu de participation des élus à la commission Espace Rural du 22 mai dernier, malgré que la séance soit en partie consacrée à la mutualisation. Il précise qu'une enquête sur les besoins et les moyens des communes va être réalisée et débutera par la commune de Sénoville dès ce vendredi.

Aire sécurisation

M. Daniel Mellet indique que les demandes d'aires de sécurisation par les communes doivent être reçues au siège de la collectivité avant le 16 juin prochain, dernier délai.

La séance est levée à 22 h 30